(N° 68.

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MAI 1878.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant approbation de diverses transactions domaniales.

(Voir les Nºs 101 et 114 de la Chambre des Représentants et le Nº 62 du Sénat.)

Présents: MM. Cogels-Osy, Vice-Président, le Baron Bethune, Devadder et Bischoffsheim, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi portant approbation de diverses transactions domaniales a été adopté par l'unanimité des membres de la Chambre des Représentants, présents à la séance du 30 avril dernier; il n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de votre Commission des Finances. Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Vice-Président, J. COGELS-OSY.

Le Rapporteur, J.-R. BISCHOFFSHEIM.